
Adresse de la société républicaine de Crépy (Oise) qui annonce plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Crépy (Oise) qui annonce plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 509;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39799_t1_0509_0000_5;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39799_t1_0509_0000_5)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de l'argenterie qui servait au culte des paroisses de Verberie et Saint-Germain-les-Verberie. Je n'ai pas été admis, vraisemblablement parce que les opérations de la Convention l'en ont empêché. Je viens déposer l'argenterie dont j'étais chargé à la trésorerie nationale. Je te joins ici les lettres de prêtrise des citoyens Laforest et Dusser, fais-le constater au procès-verbal des séances. Je joins également le discours de chacun d'eux et celui que je devais moi-même prononcer.

« L'obligation où je suis de retourner dans ma commune m'empêche de remettre les lettres dont je t'entretiens.

« Je te donne l'accolade fraternelle.

« DUPREZ, député. »

Lettre du citoyen Laforest (1).

« Citoyens représentants,

« En vous remettant mes lettres de prêtrise, j'aurais désiré vous faire et à la patrie le sacrifice de mon traitement, mais ma mauvaise santé et mon âge de près de 60 ans m'empêchent de le faire, ce qui aurait été dans les principes de votre patriotisme et dans les miens.

« Fait dans la maison commune de la municipalité de Verberie, chef-lieu de canton, district de Crépy, le 9 frimaire l'an second de la République française, une et indivisible.

« LAFOREST.

« Vu par nous, maire et officiers municipaux de la commune de Verberie, le neuf frimaire an II de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 7 signatures.)

✱ La Société républicaine de Crespy (Crépy) fait passer à la Convention 1,086 liv. 3 s. et divers effets d'argent, ainsi que plusieurs lettres de prêtrise. Elle assure la Convention de ses sentiments républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société républicaine de Crépy (3).

« Citoyens législateurs,

« La Commission des subsistances et approvisionnements de la République a fait passer à la Société populaire de Crépy, département de l'Oise, le décret de son institution.

« Après l'exposé de ses travaux pénibles et des difficultés de cette entreprise immense, elle l'invite à lui prêter main-forte pour vaincre

tous les obstacles, à former avec elle une conjuration contre tous les ennemis de la liberté et de l'égalité et de lui indiquer des agents probes et patriotes pour commissaires ou agents dans les départements. Nous avons été désignés, mon collègue et moi, et nous venons vous jurer, citoyens législateurs, que nous entrons avec courage dans cette conjuration sainte, et qu'à votre exemple, oubliant toute affaire personnelle et bravant tous les dangers, nous sommes prêts à faire tous les sacrifices que vous avez droit d'attendre de vrais républicains.

« Les dons patriotiques des membres de notre société, l'abjuration des prêtres de notre commune que nous sommes chargés de déposer dans le sein de la Convention, vous sont un sûr garant des progrès de l'esprit public et de l'effet prodigieux de la lumière qui part de la Montagne sacrée.

« Voici les objets dont nous sommes chargés, avec la note qui les désigne :

« En assignats.....	701 liv. 0s.
« En numéraire.....	385 liv. 3s.

dont 4 louis en or et deux pièces d'argent valant 40 s. chaque.

1,086 liv. 3 s.

« Un couvert d'argent,
« Un étui d'argent,
« Une paire de boucles d'argent à jarretière,
« Une paire de boutons de manches,
« Quatre paires de boucles de souliers,
« Un cachet d'argent,
« Une petite boucle d'argent de souliers,
« Un petit gobelet et une cuvette, donnés par un enfant,
« 64 jetons et deux pièces d'argent,
« Une pièce de mariage donnée parce qu'elle porte l'effigie de Louis Capet,
« Deux petites croix,
« Une paire de burettes,
« Un bracelet, le tout d'argent,
« Une écuelle de cuivre argenté.

« FANON; A. BEZIN.

« Citoyens législateurs, ils ne forment pas une masse considérable, mais notre société est composée de vrais sans-culottes, et, vous le savez, les sans-culottes ne sont pas riches, ils ont tous contribué en raison de leurs facultés, et même pris sur leur nécessaire, pour venir au secours de la patrie. Ils viennent tout récemment d'envoyer 150 paires de souliers, et il sera mis aujourd'hui à la voiture publique environ 200 chemises qu'ils offrent à leurs frères d'armes qui sacrifient leur vie pour la cause de la liberté.

« FANON; A. BEZIN.

« Les lettres de prêtrise sont celles des citoyens :

« Charles, curé de Poudron;
« Serain, curé de Duvy;
« Gabriel, ci-devant chanoine;
« Gibert de Frenoy-les-Boissy, qui se marie incessamment;
« Le curé et le vicaire de la commune de Crépy,
« partant, plus d'église à Crépy.

(1) Archives nationales, carton F^o 884, dossier Laforest.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 304.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 809.